

Service de l'Eau, Biodiversité et Développement Durable
Unité Gestion et Préservation de la Ressource en Eau

MEMOIRE EN REPONSE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté cadre inter départemental délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2021 sur le territoire de l'OUGC SAINTONGE
Bassins : Fleuves côtiers, Seudre, Seugne, Arnoult, Bruant, Gères Devise, Antenne Rouzille, Boutonne, Charente aval

La synthèse des observations recueillies lors de la participation du public, qui a eu lieu du vendredi 26 février au jeudi 18 mars 2021, fait l'objet, conformément à l'article L.120-1 du code de l'environnement, d'un document à part du présent document exposant les motifs de la décision.

- levée de mesure d'alerte et d'alerte renforcée

L'article R211-66 du code de l'environnement prévoit que : « ...Ces mesures, proportionnées au but recherché, ne peuvent être prescrites que pour une période limitée, éventuellement renouvelable. Dès lors que les conditions d'écoulement ou d'approvisionnement en eau redeviennent normales, il est mis fin, s'il y a lieu graduellement, aux mesures prescrites. ...»

Les situations étant variables selon les circonstances de lieu et de temps, il est préférable de ne pas prendre de mesures générales et absolues à moins qu'elles ne soient nécessaires au maintien de la salubrité et de la sécurité publique, mais de les adapter et de les moduler selon les contraintes propres à chaque territoire. C'est pourquoi les conditions de levée de mesure d'alerte et d'alerte renforcée ont été modifiées entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

- Connexion boutonne et boutonne infra toarcien :

L'étude « Outils d'aide à la décision pour la gestion de l'aquifère de l'Infra-Toarcien, synthèse hydrogéologique de l'aquifère Infra-Toarcien en Poitou-Charentes, BRGM, TOUCHARD F., BICHOT F., KARNAY G. (2002) » indique que dans sa partie libre, l'aquifère de l'Infra-Toarcien est fortement exploité ce qui a pour conséquence sa mise en relation avec l'aquifère sus-jacent. La réhabilitation d'ouvrages a permis d'isoler les nappes infra et supra Toarcienne de manière à limiter les échanges entre ces deux aquifères ce qui a eu des effets globalement positifs sur la qualité de la nappe.

Dans l'étude « Recherche d'indicateurs piézométriques pour la gestion des prélèvements en nappe, BRGM, Bichot F., LAVIE J, PINAULT J.L., THINON-LARMINACH M.; BRGM (2007) » il est indiqué

que la contribution de la nappe de l'infra-Toarcienne au débit de la rivière à Moulin de Châtres est faible. Cela ne plaide pas vers une fusion des zones d'alerte superficielles et souterraines.

- Système multi-indicateurs et réseau ONDE :

Dans le département des Deux-Sèvres, le réseau ONDE ainsi que les indicateurs de surfaces sont pris en compte pour la prise d'arrêtés de restrictions même s'ils ne sont pas inscrits dans les arrêtés cadres.

De plus, il est précisé à l'article 4 :

« Les indicateurs de niveaux de nappes et débit de rivières ci-dessus précisés, sont complétés dans l'analyse de la situation par :

- l'observation du dispositif de l'observatoire national des étiages (réseau ONDE) de l'Office Français de la Biodiversité,*
- l'état du milieu littoral caractérisé globalement au vu de la température, de la salinité, de l'abondance et de la composition du phytoplancton,*
- la disponibilité des ressources pour garantir l'alimentation en eau potable des populations,*
- la surveillance des écoulements et/ou des niveaux d'échelles limnimétriques notamment sur le Bramerit (bassin Charente aval), l'Arnoult (bassin de l'Arnoult) et le Bruant (bassin du Bruant), sur la Seugne grâce à la station de Saint Germain de Lusignan, sur la Boutonne grâce à la station de Saint Jean d'Angély, sur l'Antenne (bassin de l'Antenne) grâce à la station hydrométrique de Prignac, ces 4 dernières stations sont exploitées par la DREAL NA. »*

- intégration des indicateurs complémentaires des protocoles de remplissage des réserves de substitution au suivi estival :

Ces indicateurs font l'objet d'un suivi pour le remplissage hivernal des réserves de substitution.

- Ajustement des seuils de crise (Moulin de Châtres) :

Un retour d'expérience peut être fait pour les prochains arrêtés cadres sur ce bassin.